Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 28/01/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260126-CC_2026_023-DE

Délibération n° 2026.023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE FOUGÈRES AGGLOMERATION**

Séance du Lundi 26 janvier 2026 à 20 h

Le Conseil de Fougères Agglomération s'est réuni le **Lundi Vingt Six Janvier Deux Mil Vingt-Six** à vingt heures au Siège de la Communauté d'Agglomération – Parc de l'Aumaillerie – 1 rue Louis Lumière - à LA SELLE EN LUITRE, sous la présidence de M. Patrick MANCEAU, Président.

Nombre de Conseillers Communautaires :

En exercice :	58
Présents :	44
Pouvoirs :	3
Votants :	47

Date de la convocation : 20 janvier 2026

Date d'Affichage : 27 janvier 2026

Vote :

Pour :	46
Contre :	0
Abstentions :	1

Étaient présents : Patrick MANCEAU – *Président*
Michel BALLUAIS – Marie-Claire BOUCHER – DELAUNAY Bernard – Joseph ERARD – Alain FORET – Marie-Laure NOËL – Cécile PARLOT – Louis PAUTREL – Anne PERRIN – Jean-Claude RAULT – *Vice-présidents délégués*

Daniel BALLUAIS – Éric BESSON – Isabelle BIARD – Joseph BOIVENT – Serge BOUDET – Jean-Christian BOURCIER – Gilbert BOUFFORT – Roland BOUVET – Roger BUFFET – Maria CARRE – Christèle CHALOPIN – Denis CHOPIN – Noël DEMAZEL – Patricia DESANNAUX – Franck ESNAULT – Christian GALLE – Monique GALODE – Hervé GUILLARD – Christophe HARDY – Karine HUART – Stéphane IDLAS – Marylène LE BERRIGAUD – David LEBOUVIER – Alice LEBRET – Arnaud LECHEVALIER – Diana LEFEUVRE – Mathieu MILESI – Jean-Claude NOEL – Jean-Pierre OGER – André PHILIPOT – Monique POMMEREUL – Jean-Louis QUILLIOT – Annick ROCHELLE – *Conseillers*

Hubert COUASNON a donné pouvoir à Marylène LE BERRIGAUD
Louis FEUVRIER a donné pouvoir à Éric BESSON
Patricia RAULT a donné pouvoir à Alice LEBRET

Laurence CHEREL est représentée par Gilbert BOUFFORT, son suppléant
Oliver POSTE est représenté par Christèle CHALOPIN, sa suppléante
Pierre THOMAS est représenté par Jean-Louis QUILLIOT, son suppléant

Étaient excusés :
Louis FEUVRIER – V*ice-président délégué*
Laurence CHEREL – Isabelle COLLET – Christelle CORNEE – Hubert COUASNON – Christophe DEROYER – Virginie D'ORSANNE – Anthony FRANDEBOEUF – Michelle GARAVAGLIA – Vanessa GAUTIER – Evelyne GAUTIER-LE-BAIL – Elsa LAFAYE – Laurent LEGENDRE – Antoine MADEC – Olivier POSTE – Patricia RAULT – Pierre THOMAS – *Conseillers*

Secrétaire de séance : Maria CARRÉ est désignée secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 28/01/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260126-CC_2026_023-DE

Fougères Agglomération **2026.023**

2026.023 - Contractualisation - « Bien vivre partout en Bretagne » - Avenant a la convention de partenariat 2023-2025

Fougères Agglomération et la Région Bretagne ont conclu une convention de partenariat « Bien vivre partout en Bretagne », visant à financer des projets en faveur des transitions, de l'habitat et des services à la population, au titre de la période 2023-2025, grâce à une dotation financière de 2 212 812 €.

A la suite du bilan du dispositif à mi-parcours, un reliquat de crédits de 236 901 € peut être mobilisé afin d'accompagner de nouveaux projets dans le cadre d'un avenant à la convention.

Les projets identifiés et retenus lors de la réunion de revoyure du 21 novembre 2025 sont les suivants :

Maître d'ouvrage	Projet	Dépenses éligibles prév. HT	Subvention fléchée	Taux
Poilley	Réhabilitation de la salle polyvalente	487 796,35 €	75 000 €	15 ,38%
Romagné	Rénovation énergétique de l'Atrium	910 333,50 €	61 901 €	6,80%
Landéan	Démolition et reconstruction de la salle des sports et de la salle des fêtes	2 290 021,50€	100 000 €	4,37 %
			236 901 €	

L'avenant à la convention prolonge par ailleurs la période d'éligibilité des projets, induisant un dépôt des dossiers complets avant le 30 juin 2026.

L'avenant est joint en annexe.

Vu l'avis des Vice-Présidents lors de la réunion du 15 octobre 2025,

Vu les conclusions de la réunion de revoyure du 21 novembre 2025,

ABSTENTION : S. IDLAS

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération DÉCIDE, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** l'avenant à la convention de partenariat « Bien vivre partout en Bretagne» conclue entre Fougères Agglomération et la Région Bretagne au titre de la période 2023-2025 ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer tous documents afférents**.**

Fait et délibéré en séance le 26/01/2026
Pour expédition conforme,
Le Président,
Patrick MANCEAU